

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2018

L'an deux mil dix-huit le **28 février** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 février 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LEMAIRE Alain, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, FAISNEL Valérie, BAZIN Pascal, COMMUNIER Aurélien, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges, AIGNEL-JAMET Tatiana.

Absents excusés : HESRY Michel (pouvoir à Eric Robin), LE TOUX Odette (pouvoir à Delphine Rigollé), RONXIN-CLAVÉREAU Jeannine (pouvoir à Isabelle Goré-Chapel), SEULIN Marie-Pierre (pouvoir à Pascal Le Gall), ROSSIGNOL Marie-Louise (pouvoir à Hubert Chevalier), CLUZEAU Noëlle (pouvoir à Valérie Faisnel), HAMON Serge (pouvoir à Marie Helene Le Parc) .

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle Goré-Chapel, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 24 janvier qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin salue la mémoire de Mme Enid Williams, maman de Marie Pierre Seulín, Conseillère Municipale et transmet tout le soutien du conseil à sa famille.

Mr Robin annonce l'ordre du jour du Conseil.

1. FINANCES ET PERSONNEL

Approbation des Comptes administratifs

Mr Le Gall rappelle que le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier du Maire qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Les informations contenues dans le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion, ce dernier venant donner une vision patrimoniale précise de sa collectivité.

Mme Autain, responsable des finances, présente les documents comptables soumis au vote ce soir. Il est proposé d'étudier l'ensemble des comptes (Budget Principal, budget annexe assainissement et budget annexe Lotissement de la Chevalerie) et de les soumettre ensuite au vote.

Budget principal

L'étude des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement montre une baisse des dépenses de personnel, liée à des départs et mutations imprévus.

Budget annexe Assainissement

Le budget fait apparaître un excédent de résultat en fonctionnement de 74 000.62 €.

Budget annexe Lotissement de la Chevalerie

Il reste 9 lots à vendre dans le lotissement.

Mr Robin se retire de l'assemblée et Mr Le Gall, Adjoint aux finances et au personnel propose de passer au vote. Pour le budget général : 0 contre, 0 abstention, 22 pour. Le compte administratif du budget général est approuvé à l'unanimité.

Pour le budget annexe assainissement : 0 contre, 0 abstention, 22 pour. Le compte administratif du budget annexe assainissement est approuvé à l'unanimité.

Pour le budget annexe lotissement de la chevalerie : 0 contre, 0 abstention, 22 pour. Le compte administratif du budget annexe lotissement de la chevalerie est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rejoint l'assemblée et remercie les élus pour leur confiance. Il remercie également Guénaëlle Autain pour sa préparation des documents et les explications fournies.

Mr Robin commente le budget de 2017 :

- Concernant le budget principal il se félicite de voir les dépenses se maintenir et les recettes augmenter. Un des avantages de la fusion communautaire est le versement d'une dotation de solidarité communautaire plus conséquente. Il salue aussi le travail des adjoints qui sont vigilant dans la gestion de leurs délégations, ainsi que le travail des agents administratifs pour le suivi des finances de la commune, mais aussi de tous les agents qui participent à maintenir une bonne qualité de service public sans augmenter les charges de personnel.
- La vente des terrains dans le lotissement stagne alors qu'il n'y a jamais autant de vente de maisons en 2017 et que le recensement qui a eu lieu devrait faire apparaître une hausse de la population.
- Les emprunts et l'endettement de la commune diminuent, ce qui justifie la baisse des charges financières. La Caisse des Dépôts avait souligné en 2017 l'équilibre des comptes et la structure saine budgétaire

Mr Daunay salue ces bons résultats et demande qu'à l'avenir, chaque projet de construction de bâtiments communaux puisse inclure une couverture en photovoltaïque. Mr Robin précise que c'est ce qui a été prévu pour le bâtiment relais de la communauté de communes à la Héronnière. Mme Autain précise aussi que les CEE (certificats d'économie d'énergie) commencent à être reversés par le SDE.

Approbation des comptes de gestion

Les résultats du Compte Administratif doivent être identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion est également soumis à l'approbation du Conseil Municipal. A l'unanimité, l'assemblée valide les comptes de gestion du Comptable public.

Affectation des résultats

Budget Général :

Il est proposé, pour 2018, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 863 024.24 € à la section d'investissement au compte 1068 du budget général de la commune. A l'unanimité l'assemblée approuve cette affectation des résultats.

Assainissement :

Il est proposé, pour 2018, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 74 000.62€ à la section d'investissement au compte 1068 du budget annexe d'assainissement. A l'unanimité l'assemblée approuve cette affectation des résultats.

Vote des taux d'imposition

Mr Le Gall soumet à délibération les taux d'impositions pour l'année 2018 et propose qu'ils demeurent inchangés, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 21%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 31.61%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 81.17%

A l'unanimité l'assemblée vote les taux d'imposition.

Recrutements

Mr Robin informe l'assemblée des recrutements qui ont eu lieu le 14 février dernier. 13 candidats ont été reçus pour les 4 postes à pourvoir (2 techniques, un espace vert et un polyvalent).

Il s'agit de Cédric Alno, déjà en CDD au sein des effectifs qui a été intégrée aux effectifs communaux. Mr Jacques Hervé intégrera les effectifs le 12 mars prochain. Mr Didier Hamon a commencé avec un CDD dans un premier temps. Un dernier candidat est en cours de discussion concernant les modalités de mutation avec sa collectivité d'origine. Un des quatre candidats retenus est pompier volontaire et pourrait intégrer les secours en journée.

Mr Robin assure que les effectifs en technique seront au complet avec des compétences variées. Les agents aux espaces verts ont également le renfort de sociétés privées sur certaines tâches, notamment Etude et Chantier. Mme Goré-Chapel ajoute que sur un grand nombre de candidats il n'était pas toujours simple de faire un choix, que bon nombre d'entre eux avaient des compétences mais pas toujours celles attendues.

Délégués CNAS : Mme Ducher explique qu'au regard des mouvements de personnel au cours de l'année 2017, il convient de désigner 2 délégués de la commune : 1 élu et 1 agent de la Commune auprès du CNAS et que ces délégués doivent être élus à la majorité absolue des suffrages. A l'unanimité Odette LE TOUX, adjointe aux affaires sociales et des services à la personne est désignée déléguée du collège des élus et Sophie AIGNEL, responsable des ressources humaines est désignée déléguée du collège des agents.

Délégué MNT : M. le Maire propose de délibérer sur la désignation d'un nouveau correspondant auprès de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) et propose la nomination de Sophie AIGNEL au titre de correspondant des agents. A l'unanimité cette proposition est approuvée.

Dossier FIPHFP : Mme Ducher explique qu'un des agents de la commune a besoin de renouveler son équipement auditif. Le matériel s'élève à 3967€. Une fois les remboursements et participations des caisses déduits, l'agent a à sa charge le solde de 654.24 €. Chaque année, la collectivité est soumise à une déclaration auprès de la FIPH (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Cet organisme collecte les contributions des collectivités de répondant pas aux attentes en matière d'emploi de personne en situation de handicap. Ainsi, l'argent collecté permet de financer des projets : acquisition de matériel, aménagement de poste ...

La commune de Merdrignac a déposé un dossier le 2 février 2018 pour une participation de la FIPH à hauteur de 654.24€. Cette aide sera versée à la collectivité. La commune de Merdrignac doit délibérer pour en faire bénéficier l'agent qui aura avancé l'achat du matériel. A l'unanimité l'assemblée approuve cette démarche et autorise Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.

2. LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Avancée du projet de Pôle Culinaire : Mr Robin explique que la partie technique du dossier (plans et estimatifs) sont en cours de finalisation. Il rappelle que la particularité de ce dossier de travaux en site occupé réside aussi dans les trois types de convives. Les options retenues pourraient être les suivantes : les résidents de l'Ehpad seraient alimentés par une cuisine temporaire installée dans le salon actuel de la salle des restaurations. Les scolaires auraient une liaison froide d'un fournisseur extérieur qui sera remis en température sur place. Enfin, pour le portage de repas, une prestation extérieure serait livrée directement.

En parallèle, un travail administratif est fait sur le statut et structure juridique du pôle culinaire et la définition du GIP (groupement d'intérêt public). Cela nécessite de définir les membres, le fonctionnement, les modes de décisions et de gouvernance, le périmètre d'action et le fonctionnement interne de la nouvelle structure... ces points seront encore affinés et présentés aux maires lors d'une réunion du pôle de proximité.

Redevance Ordures Ménagères : Loudéac Communauté Bretagne Centre a voté l'augmentation de redevance. Mr Robin rappelle qu'il s'agit bien d'une compétence communautaire, qui ne dépend pas du pouvoir de décision de la commune. Pour autant, le déficit était tel que les élus communautaires de Merdrignac sont restés solidaires de LCBC et ont validé le budget proposé. Plusieurs explications à ce déficit sont possibles : le territoire s'est considérablement agrandi, et donc augmente les charges de fonctionnement (charges de personnel et frais kilométriques), des recettes ont été perdues (Centre Armor Puissance 4), la revalorisation des produits diminue (moitié moins de recettes pour la tonne de plastique)... Mr Robin souligne que recycler coûte cher, mais que c'est une démarche pour l'avenir en ayant conscience de l'impact des déchets pour notre environnement, et contrairement à certaines collectivités qui ne jouent pas le jeu et continuent à enfouir leurs déchets. Enfin Mr Robin précise que contrairement à ce qui a pu être dit, les déchetteries ne vont pas devenir payantes. Mr Robin salue le travail porté par Yvon Le Jan, maire de Langast, qui maîtrise le sujet et s'investit pleinement sur des dossiers qui lui apportent injustement beaucoup de critiques, et lui apporte tout son soutien.

Mr Robin reprend l'historique des redevances et rappelle que l'augmentation de 2018 est certes importante par rapport aux tarifs de 2017, mais ces tarifs, mis à part pour les foyers unipersonnels, se retrouvent à un niveau similaire que ceux pratiqué par le SIVOM en 2016.

Mr Daunay ajoute que plus on trie, plus on paye, et qu'il s'agit aussi d'amortir des investissements considérables qui ont été fait ces dernières années. On sait toujours quantifier le montant des investissements et des charges de fonctionnement, mais on ne mesure pas le coût environnemental si ces démarches n'étaient pas mises en place.

Mme Goré Chapel ajoute que les aides de l'Etat au tri sélectif et aux démarches vertueuses seront moins importantes à partir de cette année, car elles sont désormais orientées vers les régions moins vertueuses pour les inciter à recycler plus.

Mr Robin transmet une information quant à des incivilités liées au tri sélectif. Des blocs de ciment et de parpaings ont été retrouvés dans des bacs et sacs jaunes et ont sévèrement endommagé les machines de tri à Kerval. On ne peut pas tolérer de tels agissements et critiquer les hausses de redevance qui participent à réparer ces incivilités.

Economie locale : Mr Robin explique qu'afin de déterminer la superficie définitive à céder dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée ZN 330p, il convient d'établir une division de terrain. Pour ce faire, le Conseil, après délibération, doit autoriser M. Le Maire à déposer au titre de l'urbanisme une déclaration de travaux. A l'unanimité l'assemblée l'autorise à signer tout acte relatif à cette affaire.

FISAC : Mr Robin rappelle qu'un dossier FISAC avait été déposé auprès des services de l'Etat (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce). Ce dossier est coordonné par LCBC et la nouvelle chargée de mission sur ce sujet, Charlène Huby. Des réunions de travail doivent avoir lieu avec l'union des commerçants et plus de précisions seront données au conseil municipal de mars sur le projet de galerie commerciale à ciel ouvert.

3. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE, ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE.

Rapporteur : Isabelle Goré-Chapel

Compte-rendu de la commission du 23 février : Mme Goré-Chapel informe des priorisations données par la commission et qui seront soumises au vote du budget en mars. La mise en conformité PMR du Gymnase de Brocéliande, la toiture de la médiathèque, les infiltrations au Val et des sécurisations de voirie ont été soulignées comme prioritaires. De même que le programme de travaux pour les réseaux eaux usées sur les trois prochaines années. A ce sujet, un courrier va être envoyé à la Saur pour manifester le mécontentement des élus quant au suivi de certains dossiers et estimatifs budgétaires erronés.

Assainissement : Un raccordement au réseau collectif pose problème à la Ville Hubeau et nécessite l'intervention de la collectivité pour du linéaire de canalisation. Deux devis ont été demandés et c'est la société SEEG qui est la mieux disante sur ce dossier. Mme Goré Chapel demande l'autorisation de signer ce devis et de négocier avec le particulier les modalités de partage des coûts. A l'unanimité l'assemblée l'autorise à signer tout acte dans cette affaire.

Devis du SDE :

Rue du Gué plat, camping du Val et rue de la table ronde : dépose et repose de foyer estimé à 3100€HT dont 1860€ de part communale.

Rue François Lemercier, rénovation du foyer estimé à 900€ dont 540€ de part communale.

A l'unanimité ces devis sont validés par l'assemblée délibérante.

Label Village Etape : Le salon du tourisme de Rennes a été un succès. De même que la journée de regroupement organisée à Merdrignac qui rassemblait tous les Village Etape de Bretagne. Le fonctionnement de la fédération a été revu, de même que ses évolutions administratives, les liens avec le Comité Régional de Tourisme, etc. L'assemblée générale du label aura lieu à St Thégonnec (29) en septembre.

Expertise Rue du Mené : L'expert a remis son rapport en référé de constat (c'est-à-dire constater les désordres). La recherche des causes n'était pas dans sa mission, le référé constat permet de pouvoir intervenir sur la rue sans attendre la fin du contentieux. Dans un premier temps l'urgence est de faire les travaux. Créer une déviation nécessite dans un second temps des études, des échanges fonciers, des recours, et donc un temps très long. L'urgence est de faire les travaux réparateurs. Le Vice-Président du conseil départemental en charge des infrastructures, Mr Jean-Yves de Chaisemartin, a donné un accord de principe sur la réparation des désordres dont la commune n'est pas responsable. Mr Robin souhaite qu'il vienne à Merdrignac, qu'une réunion soit organisée avec les représentants des riverains pour que le Conseil Départemental échange avec eux sur ce sujet.

Rue de Penthièvre : Mr Chevalier soumet à l'approbation la mise à jour du devis de l'entreprise Prod'homme concernant le mur de soutènement pour un montant de 7 171€. A l'unanimité le devis est approuvé.

4. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES PETITE ENFANCE CULTURE COMUNICATION ANIMATION

Rapporteur Delphine Rigollé

Compte rendu de la commission du 15 février :

Mme Rigollé fait le compte rendu des points abordés lors de sa commission.

Affaires scolaires : des investissements techniques seront à prévoir pour répondre aux exigences de sécurisation des réseaux de l'Education Nationale. Plusieurs devis concernant l'école ont été présentés et seront vus lors des arbitrages budgétaires en mars.

Entente ALSH : la convention est en cours de signature et permettra sur le territoire d'harmoniser les pratiques, les horaires et les tarifs.

Médiathèque : le budget de fonctionnement habituel sera sollicité au budget 2018. Par ailleurs il est proposé que la médiathèque soit fermée au public deux semaines en aout. Les congés d'hiver et ouvertures de la médiathèque seront également revus.

Fête de la musique : l'école de musique du mené continue d'organiser avec la commune cette soirée, avec la participation de l'AJPM et de Mené des Sons.

13 juillet : l'organisation de la soirée est en cours, le feu d'artifice sera maintenu avec la même société.

Communication : L'édition de deux magazines par an est maintenue, la distribution sera revue le moment venu avec les services de la poste.

Mme Rigollé informe qu'en avril 2018 auront lieu la fête des plantes organisée par le lycée, mais cette fois dans le centre-bourg, ainsi que la fête médiévale organisée par des lycéens.

6. COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Aménagement du stade

Mr Besnard informe de l'avancée du dossier : une rencontre a eu lieu le 29 janvier avec le cabinet de maîtrise d'œuvre Osmose. Les relevés topographiques et études de sol sont en cours. Une prochaine réunion en mars permettra de poser les bases plus précises de l'avant-projet sommaire.

Concernant les financements, une rencontre a eu lieu avec la fédération de football qui a permis d'orienter les futures demandes de subventions. Le CNDS sera relancé de même que la Région. Enfin, LCBC a demandé pour des questions de priorités budgétaires que le fonds de concours ne soit versé qu'en 2019, ce qui a été acté par Mr le Maire. Au total ce projet devrait aboutir sur un bon taux de subventionnement des différents partenaires. Mr le Maire précise que le projet est très contraint dans ses dimensions et plusieurs questions seront à étudier (telles que les mesures aux normes de l'aire de javelot, les circulations autour des terrains, etc)

Mr Besnard informe qu'il est en discussion avec les clubs et collectivités voisines pour des solutions de repli pendant les travaux.

Mr Robin revient sur ce qui a été dénommé dans la presse « les arbres de la discorde » et les questions des riverains du stade quant à l'avenir des arbres de l'allée de la Peignie. Il rappelle qu'il n'a jamais été dit que les arbres seraient abattus, que le projet n'est pas finalisé, ni dessiné par le maître d'œuvre, et que les élus ne souhaitent pas non plus que cette allée soit saccagée. Le compte rendu actuel de programmation stipule d'ailleurs qu'il est nécessaire « d'impacter le moins possible les arbres existants ». Il regrette que cette médiatisation prenne de telles proportions.

Les mêmes riverains ont également écrit au sujet du Stade et du projet de terrain synthétique qu'ils jugent nocif. Il leur a été répondu que même si une interrogation demeure sur ces revêtements, aucune étude n'a validé l'interdiction de ce type de structure. Cela dit les élus souhaitent anticiper ces questions dès aujourd'hui et étudier toutes les solutions alternatives avec la maîtrise d'œuvre.

Enfin, Mr le maire a été interpellé suite à l'implantation d'une pierre en face du stade qui aurait causé un accident. Mr le Maire rappelle que celle-ci avait été positionnée à la demande des riverains pour empêcher du stationnement sauvage devant leur habitation. Suite à cet accident Mr le Maire a décidé de l'enlever.

Mr le Maire regrette que tout soit propice à des courriers et des réclamations et que cela prenne systématiquement de telles proportions.

Jeunesse : Mr Besnard informe que le dispositif argent de poche sera maintenu en 2018 mais que son organisation sera revue prochainement lors d'une réunion à programmer.

Il donne un compte-rendu de l'assemblée générale de l'AJPM à laquelle des élus ont assisté, des projets de l'association et de leurs différentes initiatives pour essayer de recruter de nouveaux membres en particulier en créant de nouveaux liens avec le lycée.

Val de Landrouët : Les jeux au Val de Landrouët sont à changer et une réflexion est à mener sur le type de structure ainsi que sur son emplacement. Des entreprises sont contactées pour différentes propositions.

6. COMMISSION QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur Eric Robin

Estimatif voirie

Mr Robin présente l'estimatif proposé par les services de LCBC pour la voirie rurale en 2018

Tranche Ferme :

Fontenelle au Vieux Presbytère pour 120 ml (495 m ²) :	6 500.00 € ttc
Ancienne route de la Racine pour 480 ml (2016 m ²) :	22 500.00 € ttc
Héronnière outil en main pour 150 ml (890 m ²) :	12 500.00 € ttc
Cognet à la route de St des Bois pour 350 ml (1655 m ²) :	21 200.00 € ttc
Chapelle pour l'Association de St Briec des Bois (250 m ²) :	6 000.00 € ttc

TOTAL TRANCHE FERME 68 700€TTC

Tranche conditionnelle :

Reste à réaliser route de Cognet pour 350 ml (1655 m²) : 21 200.00 € ttc

TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 21 200€ TTC

Mr Collette au regard des montants demande s'il n'est pas légitime de faire deux conditionnelles selon les résultats des appels d'offre. L'assemblée s'interroge aussi sur les ratios au m² qui ne semblent pas tous cohérents et qui seront peut-être à revoir avec les services de LCBC.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Demande de l'Association Laur'Art. Cette association de Laurenan organise des conférences de grande qualité sur le territoire, mais la salle de Laurenan est actuellement en travaux et ils demandent une solution de repli sur Merdrignac. A l'unanimité l'assemblée approuve de les accueillir, les tarifs des salles seront vus de manière à ne pas défavoriser non plus les associations locales. Différentes salles sont disponibles selon leur besoin en capacité d'accueil.

Mr Robin informe qu'il a reçu un courrier anonyme se plaignant des articles dans la presse sur le stationnement. Des commerçants et des citoyens l'ont également interpellé sur la verbalisation des stationnements à contre-sens.

Il rappelle que ce sont des articles écrit par les journaux, et non à la demande de la commune.

La mairie n'a pas non plus demandé la verbalisation des voitures stationnées à contre-sens. Bien que ces infractions soient contraires au code de la route, Il regrette que l'énergie mise dans la dynamisation et dans le soutien du commerce de proximité soit mise à mal par quelques contraventions systématiques.

Par contre les élus sont favorables à l'intervention des gendarmes sur le contrôle vitesse, les incivilités de stationnement sur des places handicapé ou sur les passages piétons. Une rencontre avec le major Rouault prochainement permettra d'en discuter.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23 h 15.